

Le livret scolaire unique du CP à la troisième

jeudi 26 septembre 2019

Le livret scolaire unique de l'école et du collège est un outil simple et précis pour rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants. Ce livret est accessible en ligne afin que parents et élèves puissent en prendre connaissance lorsqu'ils le souhaitent. L'application nationale de saisie des bilans, simple et ergonomique, est commune aux enseignants du premier et du second degré, du public et du privé.

Un livret scolaire unique

Les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège ont évolué pour ne plus former plus qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire.

Le livret scolaire d'un élève regroupe, pour chaque cycle :

- Les bilans périodiques du cycle en cours
- Les bilans de fin des cycles précédents et, en première année d'un cycle, les bilans périodiques de l'année précédente
- Les attestations déjà obtenues : PSC1, ASSR 1 et 2, AER, attestation scolaire « savoir-nager » (ASSN), etc.

À la fin de chaque période, un bilan détaille :

- Au recto, le niveau des élèves par matière
- Au verso, les appréciations générales et les projets menés

Ce modèle national est construit sur un format identique du CP à la troisième.

À la fin de chaque cycle (CE2, sixième, troisième), une fiche dresse un bilan global sur huit composantes du socle commun grâce à un indicateur simple : maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne.

Le livret scolaire unique de votre enfant

Un livret scolaire unique suit votre enfant depuis le CP, et jusqu'à la troisième. Il recense ses progrès dans l'acquisition des fondamentaux de la scolarité obligatoire.



Consulter le document « Le livret scolaire unique de votre enfant »

Les bilans périodiques

Le bilan périodique indique aux parents les principaux éléments sur lesquels leur enfant est évalué et ce qu'ont montré les évaluations.

Du CP au CM2, l'enseignant situe l'élève dans chaque matière sur des objectifs d'apprentissage : non atteints, partiellement atteints, atteints, dépassés. **À partir de la classe de sixième,** les notes peuvent être introduites dans les bilans périodiques.

Les bilans périodiques font état :

- Des acquis et des progrès des élèves par discipline, avec la mention
- Des principaux éléments du programme travaillés

- Des parcours éducatifs
- Des éventuelles modalités spécifiques d'accompagnement mises en place

Au collège, ils font de plus état :

- De l'accompagnement personnalisé
- Des enseignements pratiques interdisciplinaires, à partir de la classe de cinquième
- Des éléments de vie scolaire
- Des éventuels enseignements de complément

Ces bilans sont accompagnés d'une annexe de correspondance pour faciliter le dialogue avec les familles.

Dans le quotidien de la classe, les notes ne sont supprimées ni en élémentaire, ni au collège. La liberté est laissée aux équipes enseignantes. Ainsi, les professeurs des écoles utilisant encore les notes pourront poursuivre les exercices notés, mais c'est une restitution par objectifs d'apprentissage qui leur sera demandé pour les bilans périodiques ; les « classes sans notes » dans les collèges pourront par ailleurs poursuivre cette pratique.

Dans les bilans périodiques, un positionnement sur une échelle à quatre niveaux est possible dans toute classe de la scolarité obligatoire. **Un positionnement par des notes n'est possible qu'au collège.**

Les bilans périodiques ne sont accessibles par l'Éducation nationale que pendant la durée du cycle et l'année qui le suit. Seuls les bilans de fin de cycle suivent les élèves jusqu'au terme de leur scolarité au collège.

Les bilans de fin de cycle

Les bilans de fin de cycle comprennent une évaluation du niveau de maîtrise des huit composantes du socle commun, à savoir les quatre objectifs de connaissances et de compétences du premier domaine ainsi que les quatre autres domaines. Ces bilans comportent également une appréciation qualitative sur les acquis scolaires du cycle, et, le cas échéant, des conseils pour le cycle suivant.

L'application livret scolaire unique du CP à la troisième

Si les éléments constitutifs du livret scolaire peuvent être établis avec différents outils, **le livret prend une forme numérique commune à tous les élèves** et tous les types d'établissements d'enseignement par le biais d'**une application nationale de suivi de la scolarité, appelée livret scolaire unique du CP à la troisième.**

Ce livret sera accessible progressivement aux parents et responsables légaux. Cette application est aussi la source de transmission des éléments du livret pris en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet (DNB) et pour les choix d'affectation des élèves après la troisième.